## RÈGLEMENT JEU-CONCOURS Bamboo Les Rugbymen

#### Article 1: OBJET

La SAS BAMBOO, dont le siège social se situe 116 rue des Jonchères, 71850 Charnay-Lès-Mâcon, inscrite au RCS de Macon sous le n°414 470 674, représentée par son directeur général Olivier Sulpice, organise un Concours gratuit sans obligation d'achat, (ci-après dénommé " le Concours ") dans le cadre des 10 ans de la série Les Rugbymen.

# **Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Concours est ouvert à personne âgée de plus de 15 ans, résidant en France métropolitaine (Corse y compris), à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant collaboré à son organisation, à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs). Le jeu se déroule du 28 août au 10 septembre 2015 à 10h10. Toute participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au Concours, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

#### **Article 3: MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour participer au Concours, les participants doivent deviner à quelle date et à quelle heure Poupard a donné sont tout premier coup de crayon de la série. La réponse doit être présentée sous la forme ANNEE/MOIS/JOUR/HEURE sur le formulaire dédié du site.

Les 10 réponses les plus proches de la vérité seront récompensées. Une seule participation par personne sera acceptée pendant toute la période du Concours. Le gagnant, ayant expressément accepté l'exploitation des données personnelles, autorise Bamboo à utiliser, à titre publicitaire, ses nom et adresse sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot gagné. Le participant autorise toute vérification concernant son identité ou son domicile. Tout autre mode de participation est exclu. Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles, ou après la date et l'heure limite de participation, seront considérées comme nulles.

## **Article 4: NATURE DES GAINS MIS EN JEU**

10 gagnants seront récompensés par un mug collector, personnalisé et signé par les auteurs d'une valeur de 10 euros.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés contre d'autres objets ou prestations, et ne feront pas l'objet de contrepartie en espèces ou par chèque. BAMBOO se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature du lot.

Les Participants s'engagent à ne pas exiger de droits d'auteur en cas de publication de leur anecdote. Les anecdotes ne seront pas retournées aux Participants.

## **Article 5: CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est disponible sur le site www.bamboo.fr. En cas de besoin, des additifs ou des modifications au présent règlement pourront éventuellement être apportés pendant le déroulement du Jeu. Le règlement complet du Jeu est obtenu à titre gratuit conformément à l'article 6 du présent règlement, par toute personne qui en a fait la demande par écrit en indiquant ses nom, prénom, adresse et l'objet de sa demande à : Bamboo, 116 rue des Jonchères, 71850 Charnay-Lès-Mâcon. Une seule demande par foyer (même nom, même adresse) sera acceptée pendant toute la période du Jeu.

## **Article 6: RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS**

Bamboo se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler purement et simplement le Jeu, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de leur volonté, notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou fortuit, sans que leur responsabilité puisse être engagée à ce titre.

#### **Article 7: DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Il est rappelé que pour concourir dans le cadre du Jeu, les gagnants ont à fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse complète, courriel) qui seront sauvegardées dans un fichier informatique destiné aux organisateurs. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant ou son représentant légal peut obtenir communication et le cas échéant rectification et suppression des informations le concernant en s'adressant par écrit auprès de la société Bamboo, 116 rue des Jonchères, 71850 Charnay-Lès-Mâcon. Chaque participant dispose également d'un droit d'opposition à exercer dans les mêmes conditions auprès de Bamboo : bamboo@bamboo.fr

#### Article 8 : LITIGES

Le présent règlement est soumis exclusivement à la Loi française. Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, sera tranchée souverainement, par la société organisatrice, dans le respect de la législation française applicable. Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu concours par un

participant entraînera l'élimination de ce dernier et pourra donner lieu à des poursuites Toute contestation relative au Jeu, devra être formulée sous un délai maximal de 60 (soixante) jours à compter de la date limite de participation. En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.